

# SÉANCE ORDINAIRE

DU 13 NOVEMBRE 2017

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi 13 novembre 2017 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

**MAIRE :** Mario St-Louis

**CONSEILLERS (ÈRES):** Louise Rioux  
Jonathan Rioux  
Éric Veilleux  
Jocelyn Côté  
Mireille Gagnon  
Gisèle Saindon

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.

.....

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2017-11-180

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 23 Divers demeurent ouverts.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017
5. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
6. Élection poste vacant
7. Avis de motion
8. Projet de règlement #243 Code d'éthique et déontologie pour les élus municipaux
9. Formation obligatoire élus municipaux/éthique et déontologie en matière municipale/FQM
10. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal
11. Nomination d'un pro-maire
12. Nomination Vérificateur
13. Subvention au Programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi/ Monsieur Pierre-Luc Bouchard/ Comité de Relance de Saint-Éloi
14. Liste des arrérages de taxes
15. Subvention Loisirs
16. Demande d'inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds
17. Location espace Monsieur Julien Tardif
18. Proportion médiane et facteur comparatif
19. CSST / Classement pour l'année 2018
20. Club de motoneige Les Verlois / Commanditaire
21. Voirie
  - Transport en vrac / résolution #2013-09-136
  - Travaux à venir
22. Chemin d'hiver
  - Vérification de la machinerie d'hiver
23. Divers
  - Programme Soutien au loyer
  - Rapport d'inspection thermographique

- Projet d'élevage porcin / Consultation publique
  - Fournaise de la salle
24. Période de questions  
25. Levée de l'assemblée
- .....

### **3. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Tous les membres du conseil présents ont déposé en ce treizième jour de novembre 2017 leur formule de déclaration des INTÉRÊTS des élus municipaux telle que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

.....

#### **3-A CLUB DE L'ÂGE D'OR**

2017-11-181

Deux membres du Club de l'Age d'Or sont venus demander aux membres du conseil la possibilité de faire changer la fenêtre après l'abri de la rampe d'handicapé. Après vérification par les membres du conseil de l'emplacement de la fenêtre, trois conseillers décident de laisser la fenêtre au même endroit et trois autres décident de faire évaluer par l'entrepreneur le coût du déplacement et si le déplacement coûte moins de 250\$, ils sont prêts à la faire déplacer et si cela coûte plus de 250\$, il décide de la laisser à la même place. Monsieur le maire accepte la dernière proposition. Il est donc proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à la majorité de demander un estimé à l'entrepreneur pour le déplacement de la fenêtre de l'abri des handicapés.

.....

#### **4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**

2017-11-182

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

2017-11-183

#### **CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT**

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 13 novembre 2017.

Annie Roussel, Directrice générale/secrétaire-trésorière

Adopté à l'unanimité

.....

2017-11-184

#### **5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 11-2017 des comptes payés soit accepté au montant de \$7245.81 et que le bordereau numéro 11-2017 des comptes à payer soit accepté au montant de \$33 144.06 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisé à en faire le paiement.

.....

#### **6. ÉLECTION POSTE VACANT**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'il y a eu vacance au siège numéro 5 et que l'on devait procéder à des élections dans les 4 prochains mois suivant la constatation de la vacance du poste. Un feuillet spécial a été envoyé à toute la population pour les informer des procédures électorales.

.....

#### **7. AVIS DE MOTION**

2017-11-185

Madame la conseillère Louise Rioux donne un avis de motion et présente le projet de règlement #243 concernant le code d'éthique et déontologie pour les élus municipaux et qu'il sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

.....

**8. PROJET DE RÈGLEMENT #243 CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

La directrice générale dépose le projet de règlement #243 concernant la code d'éthique et déontologie pour les élus municipaux.

.....

2017-11-186

**9. FORMATION OBLIGATOIRE ÉLUS MUNICIPAUX / ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE / FQM**

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise Mesdames les conseillères Mireille Gagnon et Gisèle Saindon et Messieurs les conseillers Jonathan Rioux et Éric Veilleux, à assister à la formation obligatoire sur le comportement de l'éthique et la déontologie en matière municipale, samedi le 20 janvier 2018 de 8h30 à 16h00 donné par la FQM à Trois-Pistoles. Les frais d'inscription au montant de 245\$ chaque plus taxes ainsi que les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

.....

2017-11-187

**10. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui débiteront à 19h30 et se tiendront à la salle Adélar-Godbout le:

Lundi 8 janvier, Lundi 5 février, Lundi 5 mars, Lundi 9 avril, Lundi 7 mai, Lundi 4 juin, Lundi 2 juillet, Lundi 6 août, Lundi 10 septembre, Lundi 1<sup>er</sup> octobre, Lundi 5 novembre et Lundi 3 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

.....

2017-11-188

**11. NOMINATION D'UN PRO-MAIRE**

Une proposition est faite par Madame la conseillère Gisèle Saindon afin de nommer Madame la conseillère Louise Rioux pro-maire de notre municipalité. Une autre proposition est faite par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux afin de nommer Monsieur le conseiller Jocelyn Côté pro-maire de notre municipalité. Aucune autre proposition n'est faite. Madame la directrice générale demande à Monsieur le conseiller Jocelyn Côté sa réponse. Celui-ci accepte. Madame la directrice générale demande à Madame la conseillère Louise Rioux sa réponse. Celle-ci refuse. Il est donc proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur le conseiller Jocelyn Côté soit nommé pro-maire de notre municipalité et ceci pour un an.

.....

**12. NOMINATION VÉRIFICATEUR**

Remis à plus tard.

.....

**13. SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR PIERRE-LUC BOUCHARD / COMITÉ DE RELANCE DE SAINT-ÉLOI**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2014-07-117;

2017-11-189

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut-être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que M. Pierre-Luc Bouchard a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention pour l'année 2017;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1000, représentant la 3<sup>ième</sup> année de remboursement de la nouvelle construction à des fins résidentielles suite à l'achat d'un terrain, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale.

.....

#### **14. LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES**

2017-11-190

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte le dépôt de la liste des arrérages de taxes préparée par la directrice générale.

.....

#### **15. SUBVENTION LOISIRS**

2017-11-191

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a versé un premier montant de 1500\$ à la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi en mars 2017;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé en 2016 les procès-verbaux de leur réunion et un suivi budgétaire mensuel;

Attendu que quelques procès-verbaux sont entrés durant l'année mais aucun commentaire n'a été mis pour le suivi budgétaire mensuel;

Attendu qu'il reste un montant de 1500\$ à donner pour l'année 2017;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi versera le dernier montant de 1500\$ de la subvention à la Corporation des Loisirs de St-Éloi lorsque la Corporation des Loisirs remettra à la Municipalité tel que demandé en 2016 les procès-verbaux de leur réunion et de leur suivi budgétaire mensuel et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres.

.....

#### **16. DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS**

2017-11-192

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de payer un montant de 139\$ pour renouveler l'inscription des camions incendie à la Commission des transports du Québec.

.....

#### **17. LOCATION ESPACE MONSIEUR JULIEN TARDIF**

2017-11-193

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit entreposer son « traillleur » et son épandeur à abat-poussière;

Attendu que Monsieur Julien Tardif loue dans sa grange des espaces pour entreposer de la machinerie à 0,80\$ du pied<sup>2</sup>;

Attendu que M. Tardif assure seulement sa grange et non ce qu'il entrepose;

Attendu que la directrice générale a communiqué avec nos assurances soit la MMQ et elle leur a demandé si la Municipalité est assuré avec ses propres

assurances si on entreposait nos biens dans un autre endroit qui nous appartient pas. Notre conseiller a répondu que nos assurances couvraient les dommages s'il arrivait quelque chose;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte d'entreposer son « traillleur » et son épandeur à abat-poussière dans la grange à M. Julien Tardif au coût de 0,80\$ du pied<sup>2</sup> et ceci pour l'hiver 2017-2018.

.....

### **18. PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF**

La directrice générale explique qu'elle a reçu du MAMOT une lettre qui a pour objet la proportion médiane et le facteur comparatif pour l'exercice 2018. La proportion médiane s'établit à 91% et le facteur comparatif à 1,10.

.....

### **19. CSST / CLASSIFICATION POUR L'ANNÉE 2018**

La municipalité de Saint-Éloi a reçu de la CSST la décision concernant la classification pour l'année 2018. Le taux de cotisation sera de 1.91\$ par tranche de 100\$ de salaire assurable.

.....

### **20. CLUB DE MOTONEIGE LES VERLOIS / COMMANDITAIRE**

2017-11-194

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 40\$ au Club de Motoneige Les Verlois pour une publicité présentée sur un écran de télévision au chalet Les Verlois pour la saison 2017-2018.

.....

### **21. VOIRIE**

#### **TRANSPORT EN VRAC / RÉSOLUTION #2013-09-136**

2017-11-195  
Modifie la  
Résolution  
#2013-09-136

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Éloi procède à chaque année à des ouvrages d'excavations et de transports en vrac;

**ATTENDU QUE** la municipalité peut inclure une clause de partage du transport de matière en vrac lors de travaux d'infrastructures;

**ATTENDU** qu'il est important d'encourager nos ressources locales;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi adopte les clauses administratives suivantes :

Lors de l'exécution d'un contrat par la municipalité relativement à des fournitures ou à des travaux comportant des transports de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50% en nombre des camions appartenant à des camionneurs (prioritairement) contribuables de Saint-Éloi (payeur de taxes) ou à des petites entreprises de camionnage de la MRC des Basques, abonnés au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la MRC des Basques, en vertu de la loi sur le transport (L.R.Q. chapitre T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entrent au chantier, ainsi qu'aux matériaux d'excavation;

L'entrepreneur et ses sous-traitants qui n'utiliseront pas leurs propres camions dans la proportion restante de 50% pour les cas énoncés aux paragraphes ci-dessus, devront faire appel aux services des camionneurs abonnés mentionnés au paragraphe ci-dessus;

Les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec.

Dans les cas des travaux exécutés par la Municipalité de Saint-Éloi en régie interne, le transport de matières en vrac sera effectué en priorité par les camionneurs mentionnés au paragraphe ci-haut.

.....

## **TRAVAUX À VENIR**

Madame la directrice générale informe les membres du conseil des travaux à finaliser pour la fin de la saison.

.....

## **22. CHEMIN D'HIVER**

### **VÉRIFICATION DE LA MACHINERIE D'HIVER**

Monsieur le maire Mario St-Louis ainsi que Messieurs les conseillers Jocelyn Côté, Jonathan Rioux et Éric Veilleux iront vérifier la machinerie d'hiver au 2 rue Industrielle, Saint-Éloi, samedi le 18 novembre 2017 vers 9h00.

.....

## **23. DIVERS**

### **PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER**

2017-11-196

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1024.92 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017 suite à la résolution #2013-07-113 adopté à la séance du 8 juillet 2013 afin de continuer notre engagement financier de 5 ans qui a commencer en 2013.

.....

### **RAPPORT D'INSPECTION THERMOGRAPHIQUE**

2017-11-197

Attendu que M. Philippe Tardif, technicien en thermographie pour la MMQ, a procédé le 25 octobre 2017 à une inspection visuelle combiné à une inspection thermographique de nos boîtes et composantes électriques;

Attendu que la municipalité a reçu par courriel le 10 novembre dernier le rapport d'inspection thermographie avec les recommandations à apporter;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi engage un électricien afin d'effectuer les réparations inscrit dans le rapport thermographique dans les prochains 90 jours.

.....

### **PROJET ÉLEVAGE PORCIN / CONSULTATION PUBLIQUE**

2017-11-198

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu par Monsieur Robin Malenfant des documents concernant une demande de permis pour un projet d'agrandissement d'un élevage porcin biologique pour la Ferme Sous les Étoiles inc. dont il est le propriétaire;

Attendu que la Directrice générale a pris connaissance des documents;

Attendu que selon la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit tenir une consultation publique avant d'accorder un permis pour un projet d'élevage porcin;

Attendu que la Municipalité doit nommer le maire ainsi que deux membres du conseil afin de tenir la consultation publique;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi nomme Monsieur Mario St-Louis, maire, Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et Madame la conseillère Louise Rioux afin de siéger sur le comité lors de la consultation public et

mandate la directrice générale à déterminer la date, l'heure et le lieu de la consultation.

.....

### **FOURNAISE DE LA SALLE**

2017-11-199

Attendu que la Directrice générale informe les membres du conseil que durant la dernière semaine, la fournaise a arrêté de fonctionner au moins 3 fois;

Attendu que la Directrice générale a dû redémarrer la fournaise les trois fois par le bouton « reset »;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi demande à la Directrice générale de faire vérifier la fournaise par le plombier le plus rapidement possible afin de régler le problème.

.....

### **24. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Bertin Denis, Préfet de la MRC des Basques, félicite les nouveaux conseillers (ères) pour leur engagement et leurs souhaitent beaucoup d'avancement et de développement dans les dossiers municipaux pour les quatre prochaines années. De plus, celui-ci les informe d'un projet qui pourrait avoir lieu dans l'Église lorsque celle-ci sera désacralisée.

.....

### **25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2017-11-200

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h13.

.....

Mario St-Louis, maire  
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, directrice générale  
Annie Roussel, directrice générale